

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ESPACES PUBLICS

**ABONDEMENT DU FONDS
D'INITIATIVE COMMUNALE -
CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA
MÉTROPOLE DE LYON**

Délibération : 03.2018.009

Transmis en préfecture le :

23 mars 2018

Séance du : 20 mars 2018

Compte-rendu affiché le 23 mars 2018

Date de convocation
du Conseil Municipal : 14 mars 2018

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE,
Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle
PICHERIT (à partir de la délibération
03.2018.014), François VURPAS (absent à
partir de la délibération 03.2018.018), Marie-
Paule GAY, Yves GAVault (à partir de la
délibération 03.2018.017), Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard
GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry
MONNET, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Marylène MILLET, Lucienne DAUTREY, Olivier
BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Gilles PEREYRON

Pouvoirs :

Marylène MILLET à Karine GUERIN, Lucienne
DAUTREY à Fabienne TIRTIAUX, Olivier
BROSSEAU à Guillaume COUALLIER, Anne-Marie
JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Gilles
PEREYRON à Thierry MONNET

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Michel MONNET

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiées par la loi du 27 janvier 2015 sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, permettent à la Métropole de Lyon de mettre à disposition, chaque année, une somme d'argent destinée à réaliser des travaux de voirie sur la commune : le FIC, Fonds d'Initiative Communale. L'exercice 2018 présente plusieurs compléments à réaliser pour réduire les vitesses et améliorer la sécurisation des différents usagers de la voie publique.

Aussi, la Ville souhaite réaliser un abondement au FIC dans le cadre métropolitain afin d'accompagner les travaux de la Métropole par des interventions annexes à celles réalisées, dans une logique de cohérence d'aménagement.

En 2018, les opérations suivantes sont envisagées :

- création d'une traversée piétonne route de Brignais au niveau du chemin de Pressin;
- étude et aménagement complémentaires secteur Lorette / Molinette / Marie-Antoinette;
- sécurisation chemin de Montlouis;
- éléments sécuritaires route d'Irigny.

Par conséquent, la Ville propose de compléter le FIC à hauteur de 52 200 €.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **APPROUVER** l'abondement du Fonds d'Initiative Communale pour un montant de 52 200 €;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au versement d'un fonds par la Commune à la Métropole de Lyon.

Après avoir entendu l'exposé de Michel MONNET,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 30 voix Pour et 3 voix Contre

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Liste des élus ayant voté CONTRE

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
